



## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES – RGPD (Année 2026)

Les informations recueillies dans la présente fiche d'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative, scolaire et périscolaire des enfants inscrits dans les écoles de la commune de Gignac.

Ces données sont collectées par la Mairie de Gignac afin d'assurer :

- L'inscription scolaire des enfants ;
- La gestion des services scolaires et périscolaires (cantine, transport, accueil périscolaire, facturation) ;
- Le suivi administratif nécessaire à la scolarité des enfants.

### **Durée de conservation des données :**

Les informations personnelles recueillies sont conservées pendant toute la durée de la scolarité de l'enfant sur la commune de Gignac, puis archivées conformément aux obligations légales applicables aux collectivités territoriales. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits suivants concernant vos données personnelles :

- Droit d'accès aux données ;
- Droit de rectification des données inexactes ;
- Droit d'effacement des données dans les limites prévues par la réglementation ;
- Droit à la limitation du traitement ;
- Droit d'opposition au traitement ;
- Droit à la portabilité des données lorsque cela est applicable.
- 

Ces droits peuvent être exercés en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) :

DPO : Emilie CAILLER

Année de référence : 2026

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés.